

DÉCISION N° 87 /2020

Le Directeur Général Par Intérim de la Régie Autonome Intercommunale de Distribution d'Eau, d'Electricité et d'Assainissement liquide de la Province de Kénitra,

Vu le Dahir n° 1-03-195 du 16 Ramadan 1424 (11/11/2003) portant promulgation de la loi n° 69 00 relative au Contrôle Financier de l'état sur les entreprises publiques et autres organismes.

Vu le Décret n° 2 - 64 - 394 du 22 Joumada I (29 Septembre 1964) relatif aux Régies Communales dotées de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

Vu la circulaire n° 24/2012 du 06 Hija 1433 (22 Octobre 2012) de Monsieur le Chef du Gouvernement fixant les conditions et modalités d'organisation des concours de recrutement dans les emplois publics.

Vu le statut du personnel des Entreprises de production, de transport et de Distribution d'Electricité au Maroc.

Vu la loi Cadre de l'année 2020.

Vu la décision N° 19/2020 du 11 Mars 2020.

DÉCIDE :

Article 1:

Lancer un appel aux candidatures pour le recrutement de deux (2) conducteurs de véhicule semi-remorque ayant un permis de conduire catégorie C (Poste N° 10/2020).

Article 2 : Conditions exigées

- Etre de nationalité marocaine
- Etre âgé de 18 ans au moins et 40 ans au plus
- Avoir le niveau d'enseignement primaire, collégial ou secondaire (tronc commun, 1^o année du Bac ou 2^o année du Bac)
- Etre titulaire d'un permis de conduire catégorie C.

Article 3 : Dossier de candidature

- Lettre de motivation manuscrite
- Curriculum vitae détaillé + photo récente
- Certificat scolarité récent (ne dépassant pas un délai de 3 mois à la date de réception du dossier)
- Copie du permis de conduire catégorie C
- Copie de la carte nationale d'identité.



Le dossier de candidature doit être envoyé par courrier postal à l'adresse suivante :

Direction Générale de la RAK
8, Rue Idriss El Akbar – BP 229
Kénitra

- La date limite de dépôt des candidatures est reportée pour le **Mardi 11 Août 2020 (les candidats ayant déjà déposé leur dossier dans le délai de l'ancienne décision susmentionnée seront pris en considération)**.
- La lettre de motivation doit obligatoirement comporter le numéro et l'intitulé du poste pour lequel le candidat postule.
- Tout dossier de candidature ne contenant pas toutes les pièces sus indiquées et/ou ne remplissant pas les conditions requises par le poste, sera automatiquement rejeté par la commission de recrutement de même que les demandes envoyées par e-mail.
- Les candidats remplissant les conditions requises seront convoqués pour passer un concours écrit.
- Les meilleurs candidats retenus à l'écrit seront convoqués pour subir un entretien oral.
- Les dates et lieux des concours seront communiqués ultérieurement.

Kénitra, le

22 JUL 2020

Le Directeur Général Par Intérim ;

Mustapha ZAHRI